

## SE PASSER DE L'HÉLICOPTÈRE POUR SULFATER LE VIGNOBLE : PAS ENVISAGEABLE POUR LES MILIEUX CONCERNÉS



Le traitement des vignes par hélicoptère a-t-il encore un avenir ? La question revient régulièrement dans le milieu agricole depuis la publication en 2013 d'une enquête de l'association « Vision Landwirtschaft ». Ces experts indépendants dressent un état des lieux inquiétant des traitements phytosanitaires pratiqués dans le vignoble valaisan et fustigent notamment les traitements par voie aérienne. La thématique a été traitée également par le Grand Conseil, via un postulat de député Verts et PDC.

Produits phytosanitaires épanchés et distances à respecter avec les bosquets ou les cours d'eau, les inquiétudes autour des écosystèmes contaminés et les pollutions de cours d'eau sont récurrentes. Mais l'Etat du Valais veille. Le Service de l'agriculture a rencontré tous les groupements valaisans de traitements par voie aérienne. Il réalise également des mesures sur la dérive effective des produits répandus. Enfin, de nombreuses régions du canton n'utilisent plus de produits de synthèse lors des sulfatages par hélicoptère.

Reste que pour la Chambre valaisanne d'agriculture, la disparition des traitements par voie aérienne signifierait un retour aux années 70, avec des conséquences écologiques désastreuses. « La topographie du Valais ne permet pas de mécaniser les traitements. Sans hélicoptère, c'est le retour aux atomiseurs et aux produits synthétisés, qui permettent des passages moins fréquents », précise Pierre-Yves Felley, le directeur de la CVA.